



PRÉFET
DE MEURTHE-ET-MOSELLE

Direction départementale
de la protection des populations

INFLUENZA AVIAIRE

RECOMMANDATIONS

Le virus de l'influenza aviaire
circule actuellement chez les oiseaux en Europe
Ce virus peut affecter les oiseaux domestiques.
Il représente donc un risque
pour l'élevage avicole.



Le public doit éviter tout contact
avec les oiseaux sauvages
y compris les plumes et les déjections

- ✗ Ne pas ramasser ou toucher les oiseaux sauvages malades ou morts
- ✗ Évitez tout contact avec des surfaces contaminées avec des déjections d'oiseaux
- ✗ N'entrez pas en contact avec des oiseaux domestiques
- ✓ A votre retour lavez soigneusement la semelle de vos chaussures avec un détergent (liquide vaisselle) et désinfectez-les ensuite avec une solution javellisée

SI VOUS TROUVEZ UN OISEAU MORT
NE LE TOUCHEZ PAS ET NE LE DÉPLACEZ PAS.

Signalez tout oiseau trouvé mort
à la mairie ou à l'Office Français de la Biodiversité (OFB)

OFB

Tél 03 83 73 24 74 ou par courriel sd54@ofb.gouv.fr